

Assemblée annuelle des détenteurs d'actions ordinaires

Le 8 avril 2021



À tous les actionnaires de la Banque Royale du Canada

Bienvenue à l'assemblée annuelle des détenteurs d'actions ordinaires (« assemblée ») de la Banque Royale du Canada (« banque »).

L'assemblée nous offre l'occasion de communiquer avec nos actionnaires, de donner un aperçu des activités de la dernière année et de répondre aux questions. En raison de la COVID-19 et de notre engagement envers la santé et la sécurité de nos employés, de nos actionnaires et des collectivités, l'assemblée se tient sous forme virtuelle uniquement par webdiffusion en direct.

Participation

Actionnaires inscrits et fondés de pouvoir – Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir (y compris les actionnaires non inscrits (propriétaires véritables) qui se sont désignés en tant que fondés de pouvoir) peuvent s'inscrire à l'assemblée lorsqu'ils se branchent à la webdiffusion à l'adresse <https://web.lumiagm.com/467409851> en cliquant sur « J'ai un accès » (« plateforme Lumi »).

Invités – Les actionnaires non inscrits (propriétaires véritables) qui ne se sont pas désignés en tant que fondés de pouvoir et toute autre personne peuvent assister à l'assemblée en tant qu'invités et s'y inscrire lorsqu'ils se branchent à la webdiffusion en cliquant sur « Je suis un invité » sur la plateforme Lumi.

Le lien vers la webdiffusion se trouve aussi sur notre site Web à l'adresse rbc.com/investisseurs.

Téléphone – Il est aussi possible de suivre le déroulement de l'assemblée en ligne par téléphone (en mode écoute seulement).

Plus de détails sur la façon d'assister à l'assemblée sont donnés aux pages 11 et 12 de la circulaire de sollicitation de procurations datée du 9 février 2021 (« circulaire »).

Documents relatifs à l'assemblée

Les documents relatifs à l'assemblée, y compris la circulaire, se trouvent en ligne sur le site Web de RBC à l'adresse rbc.com/investisseurs; sur le site Web de notre agent des transferts, Société de fiducie Computershare du Canada (« Computershare »), à l'adresse www.envisionreports.com/RBC2021; sur SEDAR à l'adresse sedar.com; et sur EDGAR à l'adresse sec.gov/edgar.shtml.

Renseignements additionnels

Pour toute question sur la façon de se brancher ou d'assister à l'assemblée ou encore sur la procédure relative au vote, se reporter au Guide de l'utilisateur – Assemblées générales annuelles virtuelles publié par Computershare, qui se trouve sur notre site Web à rbc.com/investisseurs.

Pour obtenir de l'assistance technique en direct pendant l'assemblée, prière de communiquer avec Computershare au 1-866-586-7635 (Canada/États-Unis) ou au 514-982-7555 (appels internationaux).

Ordre du jour de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée et autres questions préliminaires
2. Allocution du président et chef de la direction
3. États financiers annuels et rapport de l'auditeur
4. Élection des administrateurs
5. Nomination de l'auditeur
6. Vote consultatif des actionnaires sur l'approche en matière de rémunération de la haute direction
7. Propositions d'actionnaires
8. Autres points à l'ordre du jour – Questions des actionnaires
9. Résultats préliminaires du vote, mot de clôture et levée de l'assemblée

Règles de conduite

En participant à l'assemblée, chaque personne accepte de suivre les règles de conduite suivantes.

Questions à l'ordre du jour de l'assemblée

Les questions à l'ordre du jour de l'assemblée sont énoncées dans l'avis de convocation à l'assemblée annuelle des détenteurs d'actions ordinaires et dans la circulaire.

Vote

Seuls les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir peuvent voter à l'assemblée en soumettant un bulletin de vote virtuel.

Les actionnaires non inscrits (propriétaires véritables) ne peuvent participer au scrutin virtuel que s'ils se sont désignés eux-mêmes ou qu'ils ont désigné une autre personne pour les représenter en tant que fondés de pouvoir et qu'ils se sont aussi inscrits auprès de Computershare.

La présidente de l'assemblée indiquera le moment de l'ouverture et de la fermeture du scrutin. Les options de vote seront affichées à votre écran.

Il est important que vous soyez connecté à Internet en tout temps pendant l'assemblée afin de pouvoir voter lorsque le scrutin commencera. Assurez-vous que votre connexion Internet fonctionne bien pendant toute la durée de l'assemblée.

Questions

Les actionnaires inscrits, les actionnaires non inscrits (propriétaires véritables) ou leurs fondés de pouvoir qui se sont dûment identifiés peuvent poser des questions sur la plateforme Lumi pendant l'assemblée.

Les questions peuvent être transmises comme suit :

- **Par écrit** : Les questions peuvent être transmises par écrit en utilisant la boîte de dialogue « Poser une question » sur la plateforme Lumi. Indiquez votre nom complet, si vous êtes un actionnaire ou un fondé de pouvoir, le numéro de contrôle indiqué sur votre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote et votre question. Cliquez ensuite sur le bouton « envoyer ».

Un représentant de la banque lira votre question au moment voulu. Il est recommandé de soumettre vos questions dès que possible pendant l'assemblée afin qu'elles puissent être traitées au moment opportun.

Les questions qui auront été transmises par courriel à la secrétaire de la banque avant l'assemblée seront également traitées pendant l'assemblée.

- **Diffusion audio en direct** : Il est possible de poser des questions si vous suivez la diffusion audio en direct. Saisissez votre numéro de téléphone et votre nom complet et indiquez si vous êtes un actionnaire ou un fondé de pouvoir ainsi que le numéro de contrôle indiqué sur votre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote dans la boîte de dialogue « Poser une question » de la plateforme Lumi. Indiquez également l'objet général de votre question si elle se rapporte à un point à l'ordre du jour afin que vous puissiez poser votre question au moment voulu pendant l'assemblée. Cliquez

ensuite sur le bouton « envoyer ». Un représentant de Lumi vous mettra en ligne pendant l'assemblée.

Il est recommandé de transmettre votre numéro de téléphone dès que possible afin que vous puissiez être joint au moment opportun.

À noter que votre numéro de téléphone demeurera confidentiel et ne sera pas partagé avec d'autres participants.

Les questions se rapportant aux points à l'ordre du jour seront traitées pendant l'assemblée au moment où ces points seront abordés. Les autres questions seront traitées pendant la période de questions à la fin de l'assemblée.

Afin de donner à tous les actionnaires inscrits et actionnaires non inscrits (propriétaires véritables) et à tous les fondés de pouvoir la possibilité de participer et de poser des questions, nous vous demandons de vous en tenir à une question à la fois et de limiter vos interventions à trois minutes tout au plus. Si vous avez une autre question, vous pourrez vous mettre à la suite de la file d'attente.

Les questions peuvent être posées en français ou en anglais.

Présidente de l'assemblée

La présidente de l'assemblée dispose du pouvoir général d'assurer le bon déroulement de l'assemblée.

La présidente de l'assemblée dispose du pouvoir discrétionnaire de contrôler le temps consacré à chaque question et de rejeter les questions qu'elle juge non pertinentes, y compris les questions ne se rapportant pas aux activités de la banque, celles portant sur un litige devant les tribunaux, les questions diffamatoires, les questions relatives à un grief personnel ou encore les questions qui se répètent essentiellement et auxquelles nous avons déjà répondu ou dont le sujet a déjà été traité pendant l'assemblée. Les questions écrites portant sur un même sujet ou thème pourraient être regroupées, résumées et traitées au même moment.

Si votre question se rapporte à votre situation personnelle, un représentant de RBC communiquera avec vous après l'assemblée.

Nous répondrons par écrit, après l'assemblée, aux questions auxquelles nous n'avons pas pu répondre pendant l'assemblée en raison de contraintes de temps ou de difficultés techniques.

Propositions d'actionnaires

Conformément à la *Loi sur les banques* (Canada), un actionnaire dont la proposition figure dans la circulaire doit la présenter lui-même ou la faire présenter par son fondé de pouvoir.

Enregistrement de l'assemblée

Il est interdit d'enregistrer l'assemblée (sous forme visuelle ou audio). Un enregistrement de la webdiffusion sera disponible en ligne après l'assemblée sur le site Web de la banque à l'adresse rbc.com/investisseurs jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.